

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2023_010****SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION EVANESCENCE**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 25 janvier 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Olivier LASSAL, Sandrine COMBASTEIL, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Aymeric TONNEAU à Paul MARSAL, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, José TOMAS à Pierre GUILLET

Secrétaire :

Laurent MALOCHET

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

L'association Evanescence est une association culturelle active implantée depuis plusieurs années sur le territoire de Chatou. Elle propose des cours de sculpture, de peinture auprès des publics enfant, adolescent et adulte. Elle organise également des séminaires et souhaite proposer des stages à destination des écoles, des centres de loisirs pendant les vacances scolaires.

L'association Evanescence s'est rapprochée de la commune afin de solliciter une demande de sponsoring pour l'aider à finaliser l'ouvrage sur Pierre-Auguste Renoir : « Renoir, un sculpteur de génie ».

En contrepartie de cette aide financière, une page de préface sera à la disposition de la

commune et son logo apparaîtra sur la dernière de couverture.

Dans le cadre de sa politique de soutien au monde culturel et patrimonial ainsi qu'aux acteurs de son territoire, la commune de Chatou souhaite apporter son aide à l'édition du livre de l'association Evanescence en versant une aide exceptionnelle de 2000 €.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme- Événementiel et Développement Economique et Commercial en date du 11 janvier 2023,

Considérant la demande de soutien de l'association Evanescence auprès de la commune,

Considérant la participation de l'association Evanescence au rayonnement culturel et artistique de la commune de par son activité,

Considérant que ce livre et sa diffusion participeront à la promotion de Renoir sur le territoire catovien ainsi que sur le territoire de l'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine,

Considérant la politique de soutien de la ville de Chatou auprès de ses artistes, qu'elle soit financière, matérielle ou en nature,

Considérant la politique de soutien à la culture et au tourisme de la commune de Chatou,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** le sponsoring exceptionnel de 2 000 € d'aide à la création artistique à l'association Evanescence,
- **de procéder** au versement de ladite somme à l'association Evanescence.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 06/02/2023